

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UER EN CRÉATION ET NOUVEAUX MÉDIAS
PLAN DE COURS

SESSION : AUTOMNE 2017

COURS : CMM7220 – MÉDIAS SOCIONUMÉRIQUES

CENTRE : ROUYN-NORANDA

PROFESSEUR-E-S : LOUIS-PAUL WILLIS

COURRIEL : louis-paul.willis@uqat.ca

DÉLÉGUÉ-E DE COURS : _____
(en caractères d'imprimerie)

CE PLAN DE COURS A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET EXPLIQUÉ
AUX ÉTUDIANT-E-S

Rouyn-Noranda

le 30 août 2017

(Lieu)

(Date)

SIGNATURE DU DÉLÉGUÉ-E DE COURS

ACCEPTATION DÉPARTEMENTALE

Par :

Date : 2017-08-15

OBJECTIFS DE LA FORMATION DES CYCLES SUPÉRIEURS

Les finalités des cycles supérieurs s'énoncent comme suit :

- Les études de cycles supérieurs prennent appui sur la formation de premier cycle et acheminent l'étudiant vers une spécialisation plus poussée dans une discipline, un champ d'études ou un domaine de formation professionnelle, en vue de favoriser le développement des potentialités de la personne et de répondre aux besoins de la société en personnes hautement qualifiées.
- La formation de cycles supérieurs vise l'autonomie intellectuelle et un haut niveau de compétence, l'ouverture à des perspectives d'ordre épistémologique, éthique et historique, la maîtrise de langues répondant aux exigences de la communication scientifique et de la pratique professionnelle, la sensibilisation aux réalités nouvelles de la mondialisation et l'interaction avec les milieux de travail ; elle concourt également au développement d'une culture scientifique, artistique ou littéraire.
- En raison de l'évolution accélérée des connaissances, les études de cycles supérieurs visent également la formation continue en cherchant à répondre à des besoins de formation qui se manifestent à différentes périodes de la vie professionnelle.
- La formation de cycles supérieurs prépare enfin l'étudiant aux impacts prévisibles de la technologie de l'information ainsi que de la mondialisation de l'économie.

OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE EN CRÉATION NUMÉRIQUE

Les finalités de ce programme s'énoncent comme suit :

- La maîtrise en création numérique a pour principal objectif d'amener l'étudiant à approfondir et à perfectionner ses compétences conceptuelles, professionnelles, managériales et technologiques liées à la chaîne de réalisation/production d'un projet en création numérique. De plus, ce programme vise à développer chez l'étudiant une vaste culture disciplinaire et pluridisciplinaire.
- L'étudiant aura à développer un projet créatif et novateur dans un environnement de travail où les conditions et les contraintes seront similaires à celles rencontrées en industrie. L'étudiant expérimentera les différentes étapes de développement d'un projet en création numérique, du processus d'idéation jusqu'à la phase de réalisation et de postproduction.
- À l'issue de ce programme, l'étudiant disposera des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires pour intégrer le marché du travail, gravir les échelons rapidement et assumer un rôle de leader au sein de l'une des industries les plus créatives au Québec : l'industrie de la création des contenus pour les médias numériques.

PROGRAMME D'APPARTENANCE

Obligatoire dans les programmes suivants :

1529 : Maîtrise en création numérique (1529)

Optionnel dans les programmes suivants : Aucun

OBJECTIF ET CONTENU DU COURS :

Préambule :

Il serait certes tautologique d'affirmer que les médias socionumériques revêtent une importance prédominante dans le paysage médiatique contemporain. Non seulement sont-ils au cœur de nos vies numériques, ils en sont les architectes, structurant notre rapport avec l'information, la société et le monde. Pour penser les médias socionumériques, il faut conséquemment aller au-delà des théories communicationnelles traditionnellement utilisées pour penser les médias conventionnels. Il est nécessaire de se tourner vers les dispositifs et mécanismes grâce auxquels les médias socionumériques garantissent notre interaction avec l'Autre et, encore plus fondamentalement, avec l'image que nous construisons de nous-mêmes. Ce cours veut donc plonger l'étudiant/e au cœur d'une réflexion philosophique, sociologique et psychosociologique portant sur l'univers socionumérique qui est le nôtre.

Objectif :

Mieux connaître les paradigmes dominants de notre époque dans le domaine des médias socionumériques (réseaux sociaux, web 2.0, blogues et microblogues, baladodiffusion, wiki, mondes virtuels, nouvelles plateformes, mobilité, etc.). Prendre conscience de l'omniprésence des médias socionumériques dans la vie privée comme dans la vie publique à l'ère du numérique. Se familiariser avec les discours philosophiques, culturels, psychologiques et psychanalytiques permettant d'évaluer les impacts des médias socionumériques sur l'identité, la production de soi, le rapport à l'Autre et le rapport au discours. Maîtriser l'importance de ces discours théoriques sur la pratique des médias socionumériques.

Contenu :

Étude critique de divers discours philosophiques liés à l'identité et aux médias : rapports entre médias et surveillance (Foucault), mise en scène de soi, action sur soi (Ehrenberg), village global et intelligence collective (McLuhan et Lévy), revendications, critiques médiatiques et idéologiques (Žižek), mise en place du sujet, tensions entre le regard et l'Autre (Lacan). Mise en pratique des notions théoriques : veille médiatique et interactions dans l'espace des médias socionumériques. Réappropriation des notions conceptuelles : conférences, présentations et discussions.

Calendrier du cours

Cours 1 30 août	Présentation du cours et du plan de cours; discussions Visionnement
PARTIE I – FONDEMENTS THÉORIQUES	
Cours 2 6 septembre	La reproduction technique des objets culturels (texte de W. Benjamin) Présentation par :
Cours 3 13 septembre	Surveillance et panoptisme (texte de M. Foucault) Présentation par :
Cours 4 20 septembre	Aliénation et spectacle (texte de G. Debord) Présentation par :
Cours 5 27 septembre	Le « présent liquide » et les obsessions contemporaines (texte de Z. Bauman) Présentation par :
Cours 6 4 octobre	Médias socionumériques et théorie critique (texte de M. Oullet, A. Mondoux et M. Ménard) Présentation par :
PARTIE II – RÉFLEXIONS CONTEMPORAINES	
Cours 7 11 octobre	Surveillance et technologie (textes de G. Deleuze et de O. Asselin) Présentations par :
Cours 8 25 octobre	Intimité et extimité (texte de S. Tisseron) Présentation par :
Semaine de relâche du 30 octobre au 5 novembre 2017	
Cours 9 8 novembre	L'ère de l'écran (texte de G. Lipovetsky et G. Serroy) Présentation par :
Cours 10 15 novembre	Écran et miroir (texte de D. Robert-Dufour) Présentation par :
Cours 11 22 novembre	Facebook et la vie privée (texte de C. Fuchs) Présentation par :
Cours 12 29 novembre	Exposition de soi et médias socionumériques (texte de O. Brodin et L. Magnier) Présentation par :
Cours 13 6 décembre	Médias socionumériques, idéologie et grand Autre (texte de M. Flisfeder) Présentation par :
Cours 14 13 décembre	Tinder et la logique du « swipe » (texte de G. David et C. Cambre) Présentation par :

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

Rôles du professeur

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. Indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

Rôles de l'étudiant

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Présent au cours, il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

De plus, il prend l'initiative de rencontrer individuellement le professeur au besoin. Bien sûr, ces rencontres professeur-étudiant ne peuvent avoir pour objectif de compenser l'absence au cours.

Pour les appareils de communication et durant les périodes de cours, par respect pour le professeur/chargé de cours et les autres étudiants, l'étudiant ne peut utiliser ce type d'appareils (cellulaires, téléphones intelligents, etc.). Ces appareils devront être fermés à moins d'une autorisation spécifique du professeur/chargé de cours. Durant les évaluations, aucune communication n'est autorisée (appareils de communication incluant téléphone cellulaire, tablettes, etc.).

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est permis sans l'autorisation écrite de l'enseignant. Le non-respect de cette directive pourra entraîner des sanctions telles que prévues par les règlements et politiques de l'UQAT en vigueur.

Définition & rôles du délégué de cours

Article 1 - Définition

Le délégué de cours est le représentant étudiant chargé de faire le lien entre les étudiants de son groupe-cours, le professeur, le responsable de programme, l'agent de liaison (s'il existe), la direction du campus ou du centre, la direction départementale.

Le choix du délégué de cours doit se faire par les étudiants de chaque groupe-cours, lors de leur première rencontre de la session.

Article 2 - Rôle

- Signer le plan de cours, au nom de son groupe-cours, attestant ainsi que le contenu du plan de cours, incluant la pondération respective des objets d'évaluation et les échéances des évaluations, a été présenté et expliqué à son groupe-cours.
- Percevoir, s'il y a lieu, le montant d'argent dû pour les photocopies payables.
- Se procurer, distribuer et faire remplir les questionnaires relatifs à l'évaluation des enseignements; s'assurer personnellement que les questionnaires sont retournés sans délai au programme concerné.
- Communiquer au professeur, au responsable de programme, à la direction du campus ou du centre, à la direction départementale, toute question relative au cours qui, du point de vue des étudiants, pose un problème.
- Aviser les étudiants des modifications apportées à l'horaire, dans les cas où le professeur n'est pas en mesure de le faire. Pour lui permettre de le faire rapidement, le délégué de cours peut dresser la liste des noms, des adresses courriel et des numéros de téléphone à domicile et au travail, s'il y a lieu, des étudiants de son groupe-cours. Il peut utiliser la messagerie électronique de l'UQAT ou établir une chaîne téléphonique.
- Informer les étudiants des décisions du comité de programme susceptibles d'intéresser le groupe-cours.
Les attributions du «délégué de cours» n'altèrent en rien celles des représentants des étudiants du comité de programme.

NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT DE CE COURS

Ce séminaire de deuxième cycle se déroulera sous la forme d'une table ronde animée par le professeur. Chaque séance sera orientée autour d'un texte que les étudiants devront obligatoirement avoir lu. Les textes feront l'objet de présentations de la part des étudiants (les textes à présenter seront répartis au premier cours), et une discussion s'en suivra. La responsabilité principale du professeur revient à doter les étudiants d'une bonne compréhension des textes et des concepts à l'étude. La responsabilité des étudiants se résume à arriver préparé à chacune des séances, et de participer activement aux discussions.

Certaines séances pourraient comporter des séquences de cours magistral si le professeur juge que certains concepts méritent une telle approche pédagogique.

Les textes seront disponibles sur la page Moodle du cours.

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

Une cote variable sera utilisée pour établir la notation littérale.

Extrait de l'article 30.3 du Règlement 10 - Les études de cycles supérieurs à l'UQAT :

L'évaluation est continue en ce sens qu'elle tient compte, pendant toute la durée de l'activité, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation de l'étudiant. C'est pourquoi en cas d'échec d'une activité, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale de l'activité.

Extrait de l'article 29.3.1 du Règlement 10 - Les études de cycles supérieurs à l'UQAT :

La notation littérale utilisée pour indiquer l'appréciation globale du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant relativement aux objectifs d'un cours est la suivante :

«A+» ; «A» ; «A-» ; «B+» ; «B» ; «B-» ; «C+» ; «C» ; «E»

ÉVALUATIONS

I – Présentation critique d'un texte: Il s'agira d'effectuer une présentation approfondie d'un des textes dans la liste de lecture (les textes seront répartis entre les étudiant(e)s au début de la session). La présentation, d'une durée d'une vingtaine de minutes, devra tout d'abord situer le texte autour sa contribution à l'objet du cours, pour ensuite en faire un compte-rendu critique.

II – Analyse de fin de session: Il s'agira de produire une analyse étouffée d'un phénomène lié à l'univers socionumérique (débats sociaux, gestion de marque, gestion d'image, actualité médiatique, diffusion culturelle, etc.) en ayant recours aux théories discutées en classe. Des détails, ainsi qu'une grille de correction, seront fournis en cours de session.

III – Participation à la vie socionumérique: Étant donnée la nature de son objet d'étude, ce cours comportera une portion d'activités composée d'échanges, de discussions et de débats sur certaines plateformes socionumériques. Les étudiants/es devront à la fois participer et générer des débats sur le groupe Facebook du cours ainsi que sur Twitter, en ayant recours au mot-clic (hashtag) #CMM7220. D'autres plateformes socionumériques pourraient être incluses dans cette portion de l'évaluation, en fonction des échanges qui auront lieu en classe.

Évaluation	Pondération	Date d'échéance
I – Présentation critique	30 %	N/A
II – Analyse finale	35 %	13 décembre
III – Participation socionumérique	35 %	13 décembre

Évaluation de la qualité du français

La qualité du français écrit est évaluée à 15 %. Barème de correction pour un travail évalué sur 100 : (1 point est retranché pour toute erreur de français) (orthographe lexicale, orthographe grammaticale, syntaxe et ponctuation), jusqu'à concurrence de 15 points.

SOURCES DOCUMENTAIRES

LIVRE OBLIGATOIRE :

Les lectures seront téléversées sur Moodle au format PDF.

BIBLIOGRAPHIE :

- Adorno, T. W. & M. Horkheimer. (1974). La production industrielle de biens culturels. *La dialectique de la raison*. Paris : Gallimard.
- Arendt, A. (1972). *La crise de la culture*. Paris : Gallimard.
- Asselin, O. (2006). « La star et le prisonnier. Les dispositifs d'auto-surveillance et de spectacularisation de soi sur Internet ». Bégin, R., Dussault, M et E. Diotte (dir.), *La circulation des images. Médiation des cultures*. Paris : L'Harmattan.
- Aumont, J. (et al.). (1994). *Esthétique du film*. Paris : Nathan.
- Aumont, J. (1990). *L'image*. Paris : Nathan.
- Baudrillard, J. (1968) *Le système des objets*. Paris : Gallimard.
- Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation*. Paris : DeNoël.
- Baudrillard, J. (1981). *Simulacres et simulation*. Paris : Galilée.
- Bauman, Z. (2007). *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris : Seuil.
- Benjamin, W. (2000). L'Œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique (dernière version de 1939). *Œuvres III*. Paris : Gallimard.
- Brodin, O. et L. Magnier. (2012). « Le développement d'un index d'exposition de soi dans les médias sociaux : phase exploratoire d'identification des indicateurs constitutifs », *Management et Avenir*, no 58.
- Chomsky, N. (2004). Les exploits de la propagande. *Propagande, médias et démocratie*. Montréal : Écosociété.
- David, G. et C. Cambre. (2016). « Screened Intimacies : Tinder and the Swipe Logic ». *Social Media + Society*, vol. 2, no 2.
- Debord, G. (1992). *La société du spectacle*. Paris : Gallimard.
- Deleuze, G. (1990). « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle ». *Pourparlers*. Paris : Minuit.
- Dufour, D-R. (2007). *Le divin marché. La révolution culturelle libérale*. Paris : Denoël.
- Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévis.
- Ehrenberg, A. (1995). *L'individu incertain*. Paris : Calmann-Lévis.

- Flisfeder, M. (2014). « Enjoying Social Media ». Flisfeder, M et L-P. Willis, Žižek and Media Studies : A Reader. New York : Palgrave MacMillan.
- Foucault, M. (1976). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Fuchs, C. (2011). « An Alternative View of Privacy on Facebook », *Information*, no 2.
- Fuchs, C. (2014). *Social Media: A Critical Introduction*, Los Angeles: Sage.
- Lasch, C. (1979). *The culture of Narcissism*. New York : W. W. Norton.
- Lipovetsky, G. (1983). *L'ère du vide*. Paris : Gallimard.
- Lipovetsky, G. (2006). *Le bonheur paradoxa*l. Paris : Gallimard.
- Lipovetsky, G. (2007). *L'écran global*. Paris : Gallimard.
- McLuhan, M. (1993). *Pour comprendre les médias*. Saint-Laurent (QC) : Bibliothèque québécoise.
- McGowan, T. (2004). *The End of Dissatisfaction ? Jacques Lacan and the Emerging Society of Enjoyment*. Albany (NY) : SUNY Press.
- Ouellet, M., A. Mondoux et M. Ménard. (2014). « Médias sociaux, idéologie invisible et réel : pour une dialectique du concret », *Tic&Société*, vol. 8, nos 1-2.
- Ouellet, M., Mondoux, A., Ménard, M., Bonenfant, M. et F. Richert. (2014). « 'Big Data', gouvernance et surveillance ». *Cahier du CRICIS*, 2014-1.
- Proulx, S. (2011). « L'usage des médias socionumériques : une intériorisation douce et progressive du contrôle social ». *Hermès, la revue*, no 59.
- Stiegler, B. (2006). *La télécratie contre la démocratie*. Paris : Flammarion.
- Tisseron, S. (2011). « Intimité et extimité », *Communications*, no 88.

RÈGLES ET PROCÉDURES DÉPARTEMENTALE

Procédure concernant la gestion des travaux et des examens (UER07-CNM-04-07)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias, lors de la 4ième réunion ordinaire tenue le vendredi 16 novembre 2007, à 9 h 00 à la salle B-301 de l'UQAT.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU la création de l'UER en création et nouveaux médias;

VU l'absence d'une politique sur la gestion des travaux et examens des étudiants;

VU la possibilité pour l'étudiant de conserver ses travaux et examens;

VU les discussions en séance;

Sur proposition de André Blanchard

Appuyée par Cathy Vézina

IL EST RÉSOLU

1. Que les étudiants soient informés qu'il est de leur responsabilité de conserver leurs travaux et examens. Si le professeur ne leur remet pas en classe, ils doivent faire une demande expresse au professeur pour les récupérer en vue, par exemple, de supporter une demande éventuelle de révision de notes.
2. Que ces dispositions entrent en vigueur pour la session HIVER 2008.
3. Que nonobstant ce qui précède, la professeure ou le professeur qui le souhaite peut conserver, à la suite d'une mise au point auprès des étudiants justifiant cette procédure, les travaux et les examens.
4. Que les étudiantes et étudiants prennent les moyens appropriés pour récupérer leurs travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règle concernant le respect des échéances lors de la remise des travaux (UER07-CNM-02-07)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias, lors de la 2ième réunion ordinaire tenue le jeudi 11 octobre 2007, à 14 h 00 à la salle B-401 de l'UQAT.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU la création de l'UER en création et nouveaux médias ;

VU l'importance du respect des échéanciers dans l'industrie du multimédia, de la 3D et des nouveaux médias;

VU l'absence d'une politique sur le respect des échéances lors de la remise des travaux;

VU les discussions en séance;

Sur proposition de André Blanchard
Appuyée par Martin Legault

IL EST RÉSOLU

1. Que le département adopte la règle suivante concernant le respect des échéances lors de la remise des travaux :

Les travaux remis après la date fixée par le professeur se verront attribuer la note de 0 (Zéro). Donc, aucun retard ne sera accepté.

2. Que nonobstant ce qui précède, la professeure ou le professeur qui le souhaite peut accepter un travail en retard si l'étudiante ou l'étudiant lui fournit une explication qu'il juge valable.

3. Que cette règle entre en vigueur à compter de la session Hiver 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procédure concernant le plagiat (UER11-CNM-32-10)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, lors de la 32^e réunion ordinaire, le 4 avril 2011, à 10 h 00, à la salle D-313.1 de l'Université.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU l'existence de l'article 2.18 du règlement 3 – Études de 1^{er} cycle de l'UQAT (UQAT 2010, p. 22);

VU l'importance de la notion de droits d'auteur dans le domaine de la création;

VU l'absence de précision dans les plans de cours actuels;

Sur proposition de Cathy Vézina
Appuyée par David Paquin

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER, en complément de l'article 2.18 du règlement 3 de l'UQAT, la procédure suivante concernant les cas de plagiat et/ou de tentative de plagiat :

Tout acte (incluant la tentative ou la participation) de plagiat peut entraîner une ou plusieurs sanctions allant de l'annulation du travail, à l'échec du cours et jusqu'à la suspension du programme.

Sont considérés comme plagiat les actes suivants :

- a) Reproduire en partie un texte ou une œuvre d'un auteur ou d'un artiste, ou encore une partie d'un travail d'une autre étudiante ou d'un autre étudiant sans en indiquer les références;
- b) Présenter simultanément un même travail pour des cours différents sans avoir préalablement reçu l'approbation de chacun des professeures;
- c) Reprendre, en tout ou en partie, un travail déjà remis à un professeur (il s'agit d'auto-plagiat);
- d) Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen;
- e) Posséder ou utiliser, pendant un examen, des documents ou du matériel non autorisé;
- f) Utiliser les travaux ou examens d'une autre personne ou faire effectuer ses travaux par une autre personne.

ET D'AJOUTER cette procédure à tous les plans de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ